

SPL ALEC
Société Anonyme au capital de 600 000 euros
Siège social : 14 Avenue Benoît Frachon
38400 ST MARTIN D HERES
882 826 704 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la SPL ALEC (la « **Société** ») durant son troisième exercice social clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I – RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

La Société a contractualisé quatorze (14) marchés avec Grenoble-Alpes Métropole, dix-huit (18) marchés avec d'autres actionnaires (Communes et Départements), correspondant à des activités distinctes et concernant l'exercice 2022. Elle a également bénéficié de subventions (Fonds européens, Caisse d'Allocations Familiales, ADEME-Région) pour des actions complémentaires aux commandes des actionnaires. Le tableau ci-après indique l'état de réalisation des différentes activités.

Pôle habitat individuel

Au sein du pôle habitat individuel, le Service Info Énergie de l'Isère apporte un premier niveau d'information au public (conseils en économies d'énergie par exemple) et aiguille vers un accompagnement renforcé sur les différents dispositifs métropolitains.

Marché Métro EIE - Volet Conseil

Montant prévisionnel 2022 : 514 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
CONSEIL au siège		Particuliers	5592	/		Demandes de conseil des particuliers toujours élevées en 2022, générant des délais de traitement significatifs sur le 1er trimestre (5 mois pour un RDV à l'Esp'ace), résorbés sur le 2e semestre grâce à des ressources complémentaires significatives apportées par GAM (3 conseillers en renfort à l'automne). Un besoin constat pour l'équipe de se réorganiser pour faire face. Forte croissance des demandes de professionnels (x2/2021)
		Copropriétés	179	/		
		Pros de la rénovation	300	/		
		TOTAL	6071	5600	108,41%	
Permanences extérieures		Permanences extérieures	40	40	100%	
Prêts de matériel		Prêts de matériel	51	60	85%	Objectif de début d'année non atteint (activité de conseil prioritaire (cf ci-dessus))
Mobilisation des pros						Fort investissement sur le 1er semestre. Outil de vérification des devis terminé et formation des groupements MMmi en cours.
Mutualisation / Benchmark						

Marché Métro MurMur Maisons individuelles

Montant prévisionnel 2022 :

502 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Accompagnement		Maisons individuelles - Etape 1	562	392	143%	Nombre d'accompagnements engagés plus important que prévu, en particulier sur l'étape 1. Au global, un temps passé bien au-delà du prévisionnel. Bonne dynamique sur les lotissements
		Maisons individuelles - Etape 2	243	295	82%	
		Lotissements - Etape 1	5	3	167%	
		Lotissements - Etape 2	1	3	33%	
Instruction technique des dossiers de demande d'aide		Dossiers	129	170	76%	Peu de dossiers au regard du volume attendu.
Pilotage & Actions transversales (temps passé)		Coordination avec la Métro	31	31	100%	Travail sur le développement du parcours qui ne démarre que sur la fin de l'année (résultats en 2023) Important travail sur les documents ressources pour anticiper les évolutions du dispositif pour 2023 (évolutions locales et nationales) Bonne dynamique de travail avec les partenaires pros.
		Développements du dispositif	18	27	67%	
		Partenariats avec les entreprises labellisées Mur Mur	35	36	97%	
		Développements d'outils	28	24	117%	
		Partenariats	6	8	75%	
Communication	39	32	122%			

Marché Métro Prime Air Bois

Montant prévisionnel 2022 :

88 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Animation générale du dispositif						Départ du chargé de mission ALEC en toute fin d'année: fort impact sur l'organisation interne pour cette activité
Sensibilisation des professionnels						Campagne de contrôle terminée, riche d'enseignements.
Instruction technique des dossiers PAB		Instruction dossiers	506	600	84%	Un nombre de dossiers en hausse / 2021, mais qui reste en deça des objectifs métropolitains.

Marché Métro Aide Solaire Thermique (AST)

Montant prévisionnel 2022 : 8 400 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Instruction technique des dossiers de demande d'aide		Dossiers	15	15	100%	Budget du dispositif consommé pour 2022. Dispositif reconduit en 2023 : travail engagé sur la mise à jour des outils (dossier de demande,...)

Marché Département Aide travaux isolation

Montant prévisionnel 2022 : 2 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Instruction technique des dossiers de demande d'aide pour les travaux d'isolation		Dossiers	24	20	120%	

Commandes directes communes

Communes	Actions	Temps prévisionnels en j (avancement)
Meylan	Permanences Grand Public	4 (terminé)

Pôle habitat collectif

Le pôle habitat collectif accompagne les copropriétés vers la rénovation énergétique, et l'installation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Il sensibilise, forme, valorise les retours d'expérience.

Marché Métro MurMur Copropriétés

Montant prévisionnel 2022 : 345 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Accompagnement		Acc préalable	180	90	200%	<p>Une très forte demande sur les premières étapes d'accompagnement ALEC (Acc Préalable et Phase Etude) : X 2/2021 = forte pression sur l'équipe</p> <p>évolution du process d'accompagnement sur les premières étapes (actions d'information mutualisées entre copropriétés) => allègement de la charge de travail</p> <p>Beaucoup de copropriétés en attente d'offres de MOE (goulot d'étranglement)</p>
		Phase Etude ALEC	80	65	123%	
		Phase Audit	7	15	47%	
		Phase CCTP	11	38	29%	
		Phase acc à la carte	6	15	40%	
		Phase Suivi post-travaux	23	20	115%	
Formation et autonomisation des CS		Formation Rénocopro	1	2	50%	<p>Session Rénocopro de printemps annulée faute d'un nombre suffisant d'inscriptions</p> <p>Bonne participation sur les formations spécifiques.</p>
		Formations spécifiques	2	2	100%	
Actions à destination des acteurs pro		Mobilisation exploitants				<p>Légère sous consommation du temps prévisionnel.</p> <p>Rencontres fructueuses avec les MOE sur le 1er semestre.</p> <p>Partenariat exploitants et syndicats à relancer en 2023.</p>
		Mobilisation des syndicats et MOE				
Actions de suivis et de retours d'expérience		Observatoire des consos de chauffage				<p>Observatoires : travail au fil de l'eau permettant d'alimenter les REX utiles dans l'accompagnement des copropriétés</p> <p>Enquête usagers conduites auprès de 23 copropriétés, riche d'enseignements</p>
		Observatoire des coûts de travaux				
		Enquêtes auprès des occupants				
Actions au service de la Métropole		Reporting, CoTech, valorisation...				
Conception et adaptation des outils						<p>Un travail de veille et mise à jour permanent afin de s'adapter à un contexte (réglementation, financements) en constante évolution.</p> <p>=> léger dépassement du temps prévisionnel</p>

Commande Métro Visites Capitale Verte

Montant prévisionnel 2022 : 7 600 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Accueil de délégations étrangères Capitale Verte		Conception de l'animation	1	1	100%	Eurocities (avril) - Serbie (juin) - Norvège (septembre)
		Animation	3	5	60%	

Marché Métro IRVE Copropriétés

Montant prévisionnel 2022 : 58 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Phase 1 - Etat des lieux		Analyse des copros Analyse freins et leviers Rencontre des acteurs				Phase 1 achevée : livrables terminés Fort dépassement du temps prévisionnel (nouvelle activité = estimation initiale fragile)
Phase 2 - Parcours d'accompagnement et communication		Conception du parcours Communication				Premier travail sur le parcours et les outils d'accompagnement, à faire évoluer en temps réel en fonction des retours d'expériences des 1ers accompagnements
Accompagnement des copropriétés		Niveau 1 (EIE)	20	20	100%	Accompagnement officiellement lancé courant octobre : une activité qui démarre tout juste
		Niveau 2 (complet)	6			

Marché Métro Habitat PLH

Montant prévisionnel 2022 : 11 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
1. Redressement des copropriétés fragilisées						Sollicitations très ponctuelles de la part de la Métro - Peu de visibilité.
2. Rénovation de l'habitat des centres anciens dégradés						Rédaction et mise en forme du "Guide bâti ancien" terminées
3. Lutte contre la précarité énergétique des ménages en maisons individuelles						Sans objet - Action abandonnée
4. Suivi partenarial des actions d'amélioration du parc privé						Participation à diverses instances/réunions avec d'autres "partenaires Habitat" de la Métro. Sous consommation du temps prévisionnel
5. Dispositif de soutien à la réhabilitation thermique du parc social						Une session d'instruction en juin. Appui aux réflexions sur l'évolution du dispositif.
6. Production neuve de logements sociaux						Peu de sollicitations Sous consommation du temps prévisionnel

Commandes directes communes

Communes	Actions	Temps prévisionnels en j (avancement)
Grenoble	Mobilisation des copropriétés de la ZAC Flaubert	11,5j sur 2022-2023 (en cours)
Grenoble	Animation phase exploitation bâtiments ZAC Flaubert	20 j sur 2022-2023 (en cours)

Pôle collectivités et entreprises

Bilan énergétique du patrimoine des communes, accompagnement à la rénovation énergétique d'un bâtiment, campagnes de mesures, études d'opportunités d'installations d'énergies renouvelables... Ce pôle accompagne les collectivités et les entreprises dans la transition énergétique de leur patrimoine (bâtiments, éclairage et véhicules).

Marché Métro SPEE Communes

Montant prévisionnel 2022 : 245 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Accompagnement pack CEP		Données collectées	24	29	83%	Des difficultés à présenter tous les bilans avant la fin d'année, soit par défaut de transmission des données par les communes (5 sur 8), soit en raison de difficultés d'agenda (date de CM par ex) soit en raison d'une surcharge du chargé de mission ALEC sur le volet accompagnement (prix de l'énergie, décret tertiaire, sobriété,...)
		Réunions service	21	29	72%	
		Présentation élus	21	29	72%	
Accompagnement pack "accompagnement à la carte"		Accompagnement de projets				Temps prévisionnel dépassé (110 %), malgré le recours à des commandes directes en complément pour certaines communes Des disparités significatives entre communes sur le volume de sollicitations.
Actions collectives communes		Réunion Genepy	3	3	100%	Avancement satisfaisant mais un temps passé au-delà du prévisionnel. En complément des 3 réunions Genepy, un groupe d'échange ponctuel sur la rénovation des piscines Actions collectives : achat groupé capteurs CO2, optimisation chaufferie. Important travail sur la sobriété fin 2022 en partenariat avec GAM
		Actions collectives	2	2	100%	
Plateforme CEE		Nombre dépôts	5	5	100%	Commande complémentaire Métro ayant permis de disposer de ressources additionnelles bienvenues

Marché Métro Fond chaleur

Montant prévisionnel 2022 :

58 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Accompagnement au développement des projets de chaleur renouvelable		Nvx projets potentiels identifiés	30	10	300%	Volume d'accompagnements beaucoup plus important que prévu ("explosion" des demandes) Temps prévisionnel maîtrisé grâce à un effort de priorisation et de rationalisation des actions réalisées, au cas par cas. Une commande complémentaire Métro pour couvrir l'activité de fin d'année
		Etudes d'opportunité	23	7	329%	
		Fiche descript ADEME	13	7	186%	
		Visa de fin de Chantier	10	6	167%	
Animation de la filière professionnelle et promotion du dispositif		Visites/conf, articles ou mailing pros	6	2	300%	
		Article ou mailing	6	10	60%	
Appui de coordination auprès de Grenoble-Alpes Métropole		Cotech-commissions, rapports et suivi	8	8	100%	

Marché Métro TPE PME

Montant prévisionnel 2022 :

46 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Accompagnement TPE PME		Production de conseils personnalisés (notes, rapports)	49	30	163%	Au total, 142 conseils fournis (téléphone + mail + rapport avec/sans visites) => Sollicitations plus nombreuses que prévu en début d'année : - Forte charge de travail pour l'équipe (3e contributeur ALEC mobilisé sur cette activité) - commande complémentaire Métro reçue
		Production d'avis éligibilité aux aides financières métropolitaine	14			

Commandes directes communes

Communes	Actions	Temps prévisionnels en j (avancement)
Domène	Appui technique patrimoine	13 (terminé)
Grenoble	Appui technique patrimoine	10 (en cours)
Meylan	Formation	5 (terminé)
Saint Egrève	Appui technique patrimoine	11,5 (terminé)
Vaulnaveys le Bas	Appui technique patrimoine	6 (en cours)

Pôle climat

Le pôle climat accompagne le pilotage et l'animation du Plan Climat Air Energie de Grenoble-Alpes Métropole sur trois volets : suivi, animation et accompagnement des communes, mobilisation des acteurs relais et contribution à l'observatoire du PCAEM.

Marché Métro Plan Climat

Montant prévisionnel 2022 : 190 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Observatoire		Collecte - Analyse - Bilan	1	1	100%	Contribution au travail sur la reconstitution de l'année de référence 1990 Lettre de l'observatoire finalisée Présentation détaillée des résultats 2020 réalisée Présentation en forum PCAEM le 28/11
		Focus et évol. méthodo	1	1	100%	
Volet communes		AMO Métro			250%	Accompagnement : 30 communes, dont appui à l'élaboration de 8 nouveaux plan d'actions et réalisation de 25 fiches partenaires. Animation : 2 ateliers, 10 newsletters + MAJ site internet Outils : Livraison versions A puis B outil quantification / suivi Mise à jour 2022 de la boîte à outils
		Accompagnement personnalisé et suivi communes	30	30	100%	
		Animation partenariale (forum, réunions...)			70%	
		Outils	2	2	100%	
Volet habitants		AMO Métro	12	12	100%	Appui à la Métro dans sa réflexion stratégique, notamment préfiguration d'une stratégie de mobilisation des habitants via un réseau d'acteurs relais. Participation au GT Métro Mobilisation des habitants. 5 actions de sensibilisation Grand public Contribution à l'écriture de supports de sensibilisation, notamment cahier de vacances Capitale verte, et refonte du site Métro
		Animation réseau d'acteurs			80%	
		Sensibilisation / accompagnement			110%	
Convention citoyenne pour le climat		Intervention en séances + alimentation en ressources			-	Participation à deux GT (Prospective 2050 (mai) et politiques Métro (juin) et aux auditions sur la restitution des propositions (oct))
Capitale Verte		Participation aux échanges partenariaux	12	12	100%	Participation aux comités des partenaires et visios thématique

Commandes directes communes

Communes	Actions	Temps prévisionnels en j (avancement)
Grenoble	Observatoire GES Energie	6 (terminé)
Saint Egrève	Etude qualitative réaménagement cour d'école	2 (en cours)

Pôle animation et communication

Ce pôle transversal pilote les missions axées sur la sensibilisation au sein des différents marchés, et facilite la communication opérationnelle.

Marché Métro - Communication EIE

Montant prévisionnel 2022 : 16 500 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Newsletters EIE (PIE)			10	10	100%	Nouvelle chargée de communication ALEC arrivée en début d'année. Bonne collaboration avec la Métropole. Création du kit com sobriété à destination des communes, excellents retours. Début de réflexion sur une amélioration du site Infoénergie, à poursuivre en 2023.
Notes au rédacteur de la Métro			10	10	100%	
MAJ "Mon projet mes aides"						
ITV et émissions TV/radio						

Marchés Métro - PIA Villeneuve

Montant prévisionnel 2022 : 21 000 € HT

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Marché Phase Préparatoire (2021-2022)						Action terminée au premier semestre
Marché Phase Expérimentation (2022-2023)						Travail d'affinage des outils/méthodes terminé. 2 ateliers collectifs en 2022 (Confort d'hiver, eau chaude) : planning tenu. Participation correcte au regard des difficultés habituelles à mobiliser ce type de public. Satisfaction des participants.

Actions intégrées aux autres marchés Métro (cf autres pôles)

Activités	Actions					Commentaires
	Avancement global	Quoi ?	Réalisé	Prévu	% avct	
Marché EIE - Animations formations		Stands Soirées thermo Ateliers Ready/Appart Energie Formation relais				Création de nouveaux formats. Animations collectives chauffage testées sur fin 2022. Participants satisfaits mais difficultés à mobiliser le grand public (participation parfois faible) : travail sur la communication et le public à approfondir
Marché EIE - - Métroénergies		Pilotage Newsletters Challenges	4 4	4 4	100% 100%	Plus de 1600 comptes Métroénergies créés. Premiers challenges ayant mobilisé un nombre de participants significatifs. De grosses incertitudes sur la pérennité de l'outil en 2023
Marché EIE - Défi des Ecoles		Défi 2022-2023				Bonne réalisation du Défi en 2021-2022 (12 écoles, 28 classes de cycle 3): enseignants très satisfaits. Edition 2022-2023 sur bons rails
Marché Eco conso - Formations/ animation réseau/ateliers		Formation acteurs relais Animation réseau et appui technique	9 10	9 10	100% 100%	Ateliers avec un bon remplissage. Questionnaires de satisfaction très positifs. Construction d'un réseau initiée, va se poursuivre.
Marché Prime Air Bois - Actions de sensibilisation "grand public"		kits/réunions bonnes pratiques/prêt de capteurs	8	8	100,0%	Peu de participation aux réunions bonnes pratiques en présentiel. Animations en visio qui trouvent un public, à creuser en 2023.
Marché MurMur MI - Animations		Réunion d'information intercommunale Animations lotissements Réunions CE entreprises	1 0	1 2	100% 0%	Animations "en stand by" faute de besoins de recrutement (/capacités limitées de traitement des nouvelles demandes)
Marché MurMur MI - Communication		Newsletters	2	2	100%	
Marché MurMur Copropriétés - Animation et communication		Newsletters Ateliers témoignages Site web / fiches de sites...	2 4	2 4	100% 100%	Ateliers témoignages : en moyenne 30 personnes par événement. Bonne participation et retours positifs. Format qui plait et permet d'échanger avec d'autres copropriétés.
Marché SPEE Communes - Communication - Animation		Rencontres Energie Newsletters pros	2 6	2 7	100% 86%	Rencontre énergie de juin : Rafraichissement Rencontre énergie Novembre : Sobriété Bonne participation : > 50 personnes Un temps prévisionnel systématiquement dépassé
Marché Plan Climat - Sensibilisation		Animations, participations événements	5			Expérimentation de l'Escape box : très gros succès lors d'événements publics

Commandes directes communes

Communes	Actions	Temps prévisionnels en j (avancement)
Gières	Atelier "Inventons nos vies bas carbone" - Quiz Plan Climat	0,5 (terminé)
Grenoble	Porte à porte mobilisation habitants PAB	5 (terminé)
Meylan	Visite de site	2 (terminé)
Poisat	Soirée thermo	1 (terminé)
Pont de Claix	Formation et accompagnement messagers de l'énergie et de la qualité de l'air	1 (terminé)
Saint Egrève	Animation Escape Box	1,5 (terminé)

Synthèse des contractualisations avec les actionnaires

Catégorie	Nombre de marchés / d'actions	Budget prévisionnel total annuel prévu (en €HT)	Budget total annuel réalisé (en €HT)	Détails
Contrats passés au titre du SPEE métropolitain	8	1 780 370 €	1 872 044	
Contrats passés au titre de l'accompagnement des politiques métropolitaines (hors SPEE)	6	312 750 €	292 372 €	
Contractualisation avec les actionnaires hors Métropole	18	60 000 €	54 428 €	9 actionnaires concernés : Département et 8 communes
Autres financements	2	122 210 €	104 673 €	Programme BAPAURA, Caisse d'Allocations Familiales
TOTAL	31	2 275 330 €	2 323 517 €	

La situation de la Société est saine.

L'activité est en hausse, en raison :

- De nouveaux marchés confiés par les actionnaires à la Société,
- D'une demande forte de la part des usagers du service public métropolitain, notamment en raison du conflit russo-ukrainien ayant entraîné de fortes tensions sur les prix de l'énergie et un risque sur l'approvisionnement. Afin de suivre le niveau de la demande, des commandes complémentaires ont été passées en cours d'année sur des marchés existants (principalement pour la réponse aux habitants dans le cadre du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique), Espace Information Energie, et pour l'accompagnement des entreprises).

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La trésorerie courante de la Société s'élève à la somme de 193 775 euros au 31 décembre 2021. Elle est en diminution par rapport à l'exercice précédent. La situation au 31 décembre 2022 n'est néanmoins qu'une photographie à un instant T, et pas représentative de la situation courante. La trésorerie varie beaucoup au cours de l'exercice, et dépend fortement de la capacité de la Société à réaliser la facturation de façon régulière, et également des délais de règlement des clients-actionnaires.

L'endettement de la Société s'élève à 588 658 euros au 31 décembre 2022. Il s'agit uniquement de dettes d'exploitation (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales), et d'avoirs à émettre relatifs à des écarts de facturation clients. La Société n'a en effet contracté aucun emprunt au cours de l'exercice considéré.

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le principal risque est lié au fait que le taux de réalisation de l'activité est en partie dépendant du nombre de sollicitations des usagers du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique) : particuliers, copropriétés, collectivités, entreprises. Ces sollicitations sont, depuis la mise en route de la Société, en augmentation constante. Le contexte actuel est particulièrement favorable aux activités de la Société : aides nationales aux projets de transition énergétique dans le cadre du plan de relance, aides locales dans le cadre des politiques métropolitaines, hausse des prix de l'énergie, transition écologique au cœur des enjeux sociétaux...

Les autres risques et incertitudes ayant pesé sur l'exercice sont relatifs aux délais de recrutement allongés dans un secteur porteur avec beaucoup d'offres à pourvoir.

Points marquants de l'exercice

Le contexte de très forte augmentation des prix de l'énergie et de tensions sur l'approvisionnement, en raison principalement du conflit russo-ukrainien, constitue un point marquant de l'exercice considéré, ayant eu pour conséquence une augmentation du nombre de sollicitations.

Néanmoins à la date d'établissement des comptes de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la Société est en mesure de préciser que ce contexte international n'a pas eu d'impact significatif sur son patrimoine, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, nous vous rappelons :

- (i). qu'en date du 5 mai 2022, Grenoble Alpes Métropole, actionnaire majoritaire de la Société a cédé la pleine propriété d'une (1) action de la Société et ce, au profit de la commune de VAULNAVEYS LE BAS (38410), laquelle cession a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de la Société réuni en date du 3 mai 2022 ;
- (ii). qu'en date du 14 octobre 2022, Grenoble Alpes Métropole, actionnaire majoritaire de la Société a cédé la pleine propriété d'une (1) action de la Société et ce, au profit du syndicat intercommunal SIVOM du Néron (38120), laquelle cession a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de la Société réuni en date du 13 octobre 2022 ;
- (iii). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 13 octobre 2022, il a été décidé :
 - a. d'approuver le projet de prise à bail par la Société de locaux complémentaires situés au 22 avenue Benoît Frachon à Saint-Martin d'Hères (38400), lot n°2 sans déclaration d'établissement secondaire ;
 - b. d'approuver la révision des prix de vente répercutés aux actionnaires de la Société pour les années 2023, 2024 et 2025, dans le cadre de la démarche de « sécurisation du modèle économique de la Société » ;
- (iv). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 8 décembre 2022 il a été pris acte :
 - a. de la modification du représentant de la commune de Pont de Claix au Conseil d'Administration de la Société pris en la personne de Monsieur Gilbert Bonnet en remplacement de Monsieur Michel Langlais ;
 - b. de la modification du représentant de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de la Société pris en la commune de Saint-Martin le Vinoux, représentée par Madame Cécile Benech, en remplacement de la commune de Saint Barthelemy de Séchilienne, représentée par Monsieur Gilles Strappazon.

Fonctionnement des instances et contrôle analogue

Nous vous informons que les différentes instances et comités prévus par le règlement intérieur de la Société se sont réunis au cours de l'exercice 2022 :

- Le 22 juin pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- Le 13 avril, le 12 juillet, le 20 septembre pour le comité opérationnel
- Le 18 janvier, le 2 mai, le 11 octobre et le 6 décembre pour l'Assemblée Spéciale
- Le 19 janvier, le 3 mai, le 13 octobre et le 8 décembre pour le Conseil d'Administration
- Le 10 juin pour la Commission d'Appel d'Offres
- Le 16 mars pour le Comité partenarial
- Le 1^{er} février pour le Comité d'orientation de l'offre aux communes (COOC).

Nous vous informons également qu'en accord avec la feuille de route stratégique de la Société, des rencontres politiques ont été proposées aux collectivités actionnaires, le plus souvent sous forme de rendez-vous collectifs, afin d'échanger sur le fonctionnement, les activités de la Société, et les besoins des actionnaires. Ces rencontres, qui ont démarré fin 2021 et qui se sont poursuivies sur l'année 2022, ont eu lieu à Poisat, Corenc, Saint Egrève, Gières, Saint-Martin le Vinoux, Quaix en Chartreuse, Vizille et Varcès, et ont permis de rencontrer 28 collectivités.

Un modèle de rapport a été transmis aux représentants de l'ensemble des collectivités actionnaires pour leur permettre de répondre à leur obligation de présentation auprès de leur assemblée délibérante (article L 1524-5 du CGCT). Ce modèle intègre les préconisations de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS ».

Fonctionnement interne

Une nouvelle organisation interne a été travaillée et mise en place en mars 2022. Celle-ci doit permettre de contribuer à la sécurisation du fonctionnement de la Société, en :

- Renforçant les moyens administratifs,
- Partageant les responsabilités avec la mise en place d'encadrement intermédiaire,
- Travaillant sur la qualité, les process, dans une logique d'amélioration continue,
- Permettant d'anticiper de nouvelles hausses d'activité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Des baux de sous locations pour les places de stationnement attachées aux lots 1 et 2 des locaux du 22 avenue Benoît Frachon ont été signés avec la société TOTALENERGIES FACILITIES MANAGEMENT SERVICES :

- Bail de sous location pour 6 places attachées au lot 1, signé en date du 1^{er} janvier 2023, entre la SPL ALEC, l'AGEDEN (locataires du lot 1) et TOTALENERGIES FACILITIES MANAGEMENT SERVICES (sous-locataire),
- Bail de sous-location pour 8 places attachées au lot 2, signé en date du 1^{er} avril 2023, entre la SPL ALEC (locataire du lot 2) et TOTALENERGIES FACILITIES MANAGEMENT SERVICES (sous-locataire).

Il est rappelé que la possibilité de sous-location était explicitement prévue par les baux de locations et avait fait l'objet d'une présentation en Conseil d'Administration (5 mai 2021 pour le lot 1 et 13 octobre 2022 pour le lot 2).

Il n'a pas été relevé d'autre évènement notable survenu depuis la clôture de l'exercice, et ayant un impact sur le fonctionnement ou l'activité de la Société.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous précisons que la Société n'a pas engagé de dépenses de recherche et de développement au cours de l'exercice considéré.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

Des produits d'exploitation prévisionnels (chiffre d'affaires et subventions d'exploitation) évalués à 3,01 M€HT, en hausse de 36 % par rapport à 2022.

Ces perspectives s'expliquent par :

- des recettes en hausse sur plusieurs activités existantes, liées à la montée en puissance des objectifs du SPEE, et à la revalorisation des conditions économiques des marchés. Cette hausse d'activité est particulièrement sensible sur les dispositifs mur/mur (accompagnement à la rénovation des logements privés en maison individuelle et en copropriété),
- le développement d'activités au profit des différents actionnaires de la Société,
- un contexte globalement favorable aux projets dans le domaine de la transition énergétique (dont la hausse des prix de l'énergie), un intérêt croissant de la part du public, et un nombre de sollicitations en hausse.

Le renforcement de l'équipe opéré tout au long de l'année 2022 est amené à se poursuivre, essentiellement sur le premier trimestre 2023. La création d'un poste de directeur administratif et financière a été acté afin poursuivre la sécurisation du fonctionnement de la Société et de soulager la Directrice Générale qui assure jusqu'à présent la direction administrative et financière.

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune prise de participation ou prise de contrôle par la Société au cours de l'exercice dans une société ayant son siège social dans le territoire français.

SUCCESSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous précisons que la Société ne dispose pas de succursale.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

A la connaissance de la Société, à la date de clôture de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, est égale à zéro.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2022 et la ventilation de ce montant par tranche de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats/au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice et ce, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I. – 1° : Factures Fournisseurs <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. – 2° : Factures clients <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	2					8				
Montant total hors taxes des factures concernées	132 809	3 567		1 844	134 532	118 077	431 505	14	9 362	558 931
Pourcentage du montant total des achats hors taxes de l'exercice	5,87%	0,16%		0,08%	5,95%					
Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice						5,34%	19,52%	0%	0,42%	25,29%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclu des										
Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : Ou <input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours à la date de facture Ou <input type="checkbox"/> Délais légaux :				

INFORMATION SUR LES PRÊTS INTERENTREPRISES

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a conclu, au cours de l'exercice considéré, aucun prêt visé par ces dispositions légales.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 210 118 euros.

Le montant intégrant les autres produits d'exploitation s'élève à 2 315 860 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 261 085 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 16 701 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 13 013 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 5 139 euros.

L'effectif salarié moyen est de 0 étant précisé que la Société bénéficie de mise à disposition de personnel par l'intermédiaire :

- Du Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (GEIEC) : 55 salariés représentant 46 ETP (au 31/12/2022)
- De Grenoble-Alpes Métropole : 1 agent représentant 0,81 ETP

Ces dépenses sont comptabilisées en « autres achats et charges externes »

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 11 961 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 6 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 307 905 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 7 955 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, en l'absence de résultat financier, il s'établit également à 7 955 euros.

La Société présente un résultat exceptionnel négatif de 80 euros.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 199 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 7 676 euros.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 631 557 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7 676 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 676 euros
A la réserve légale	384 euros

Solde	7 292 euros

En totalité au compte "Report à nouveau" créditeur qui s'élèverait ainsi à 141 481 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 845 033 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du troisième exercice social, il est précisé qu'il n'a pas eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution.

II - RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur la gouvernance de la Société contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a opté en date du 20 février 2020 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que Madame Marie FILHOL assume sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et ce, pour une durée indéterminée.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions - y compris salariés - exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Madame Marie FILHOL :

- Directrice Générale de la Société
- Directrice au sein du Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat, mise à disposition de la Société

Monsieur Florent CHOLAT, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Représentant de la Métropole au sein de l'EP SCOT
- Représentant de la Métropole (désormais représentant du SMMAG depuis le 17 novembre 2022) au sein de la SCIC Alpes Autopartage
- Représentant de la Métropole au sein du SMMAG
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère
- Représentant au conseil de surveillance de la SCIC Digital Grenoble au titre de la Métropole
- Représentant de la commune de Champagnier au sein du CA du SIRLYSAG (syndicat intercommunal)
- Représentant de la commune de Champagnier au sein de l'AG des petites actionnaires de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
- Représentant de la commune de Champagnier au sein de l'AG de la SPL Vercors Restauration
- Représentant de la commune de Champagnier au sein de l'AG des petites actionnaires de la SPL Inovaction
- Représentant de la commune de Champagnier au sein de l'AG de la SEM PFI

Madame Amandine DEMORE, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administratrice de la Société
- Représentante de la Métropole au sein du Comité partenarial de la participation
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère
- 1ere adjointe au maire d'Echirolles
- Conseillère métropolitaine
- Conseillère départementale
- Suppléante au SMMAG
- Membre du CA de M TAG (désignation Métropole)
- Suppléante au SITPI (désignation Ville)

Monsieur Dominique ESCARON, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Président FIDAM sas
- Administrateur et associé unique de CODAM sas et OUTILNEXT sas
- Président d'ID'Sappey (association)
- Administrateur de GAP2 (SIBA) Business Angel de Grenoble
- Maire du Sappey en Chartreuse
- Président du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- Conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole

- Administrateur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole
- Délégué de la Métropole au TE38, SCOT, SMMAG
- Conseiller délégué du SMMAG
- Administrateur de la SPL M'TAG
- Administrateur de la SEM Energisere
- Co-Gérant de la SCI de la BelleVille
- Co-Gérant de la SCM 3D
- Vice-président de l'association des maires des stations de montagne de l'Isère

Madame Christine GARNIER, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administratrice de la Société
- Membre du conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement
- Membre du conseil d'administration de la SEM GEG
- Membre du conseil de surveillance de GreenAlp
- Représentante de GEG à l'AG de GreenAlp
- Représentante de GEG à l'AG de GEG Sources d'Energie (GEG SE)

Monsieur Michel GAUTHIER, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Maire de la commune de Miribel-Lanchâtre
- Représentant de la Métropole au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Drac/Romanche
- Représentant de la Métropole au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Réseaux de Chaleur
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère

Madame Joëlle HOURS, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administratrice de la Société
- Représentante de la Métropole au sein de la SPL INOVATION
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère.
- Administratrice Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS- Conseil d'administration
- Conseillère local de sécurité et de prévention de la délinquance de Meylan
- Administratrice Conseil Départemental de l'Isère - Conseil d'administration
- Représentante départementale des Personnes Handicapées de l'Isère (MDPHI)
- Administratrice Etablissement public « Le Charmeyran » – Conseil d'administration
- Administratrice Etablissement public « Le Chemin » – Conseil d'administration
- Suppléante Etablissement public de coopération culturelle Art en Isère Dauphiné Alpes
- Représentante du comité de gestion de la bourse du travail
- Représentante SPL « Isère aménagement »
- Représentante Préfecture de l'Isère –CLI et de surveillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Tronche (ATHANOR)
- Représentante Préfecture de l'Isère – Commission de suivi de site (CSS) Domène SOBEGAL
- Administratrice collège privé « Rondeau Monfleury Europe » à Corenc ; collège privé « Don Bosco » à Gières ; collège public « Jules Flandrin » à Corenc ; collège public « La Moulinière » à Domène ; collège public « Les Buclos » à Meylan ; collège public « Lionel Terray » à Meylan.
- Suppléante du comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse
- Représentante du comité syndical du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise – SMMAG
- Administratrice de l'association Hexagone Art et Sciences – Conseil d'administration
- Agence d'urbanisme de la Région grenobloise (AURG) – Conseil d'administration

Monsieur Lionel PICOLLET, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Représentant de la Métropole au sein de la SPL Eaux de Grenoble
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère

Madame Dominique SCHEIBLIN, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administratrice et Présidente de la Société
- Administratrice de l'association Maison pour l'Emploi et les Entreprises (Eybens/StE)
- Représentante de la Métropole au sein de la SPL Eaux de Grenoble
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Énergie Isère
- Administratrice et Présidente du GEIEC (Groupement Employeur Isère Énergie Climat)

Monsieur Guy SOTO, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Représentant de la Métropole au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
- Représentant de la Métropole au sein de la SAEM Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise (PFI)
- Représentant de la Métropole au sein de la SEM Gaz Electricité de Grenoble (GEG)
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Énergie Isère

Monsieur Philippe DELCAMBRE, représentant la COMMUNE DE SAINT EGREVE

- Administrateur de la Société
- Adjoint au Maire de Saint Egrève
- représentant de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL Eaux de Grenoble
- membre du bureau syndical du Parc National Régional de Chartreuse
- représentant de Gemapi,
- représentant de CLI ILL
- salarié de la société Schneider Electric

Monsieur Michel LANGLAIS, représentant la COMMUNE DU PONT DE CLAIX (pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 8 décembre 2022)

- Administrateur de la Société
- représentant de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL OSER
- salarié de la société Naver France

Monsieur Gilbert BONNET, représentant la COMMUNE DU PONT DE CLAIX (pour la période allant du 8 décembre 2022 au 31 décembre 2022)

- Administrateur de la Société
- Conseiller municipal à la mairie de Pont de Claix

Monsieur Vincent FRISTOT, représentant la COMMUNE DE GRENOBLE

- Administrateur de la Société
- Président et administrateur du conseil d'administration, SEM Gaz et Electricité de Grenoble, représentant la Ville de Grenoble
- Président et membre du conseil de surveillance SAS GreenAlp
- Administrateur représentant la Ville de Grenoble : SEM CCIAG Compagnie de Chauffage
- Administrateur représentant la Ville de Grenoble : SEM Innovia
- Administrateur au titre de président de l'assemblée spéciale, membre de l'assemblée spéciale représentant la Ville de Grenoble : SPL OSER efficacité énergétique des collectivités locales
- Membre du bureau, comité syndical, représentant Grenoble Alpes Métropole : EP SCOT
- Administrateur, représentant Gaz et Electricité de Grenoble : FNCCR, Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies
- Administrateur, représentant la SEM GEG : Fédération des EPL Entreprises publiques locales

Monsieur Christophe BRESSON, représentant la COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HERES

- Administrateur de la Société
- Administrateur du GEIEC
- Représentant à l'assemblée spéciale de la SPL Eaux de Grenoble-Alpes
- Administrateur de l'association Espace Belledonne

Monsieur Vincent CHRQUI, représentant le DEPARTEMENT DE L'ISERE

- Administrateur de la Société, désigné titulaire par l'Assemblée Départementale
- Maire de Bourgoin Jallieu
- Vice-président au Conseil Département en charge de la transition écologique
- Vice-Président (délégué aux Mobilités) à la CAPI (Communauté Agglo Porte de l'Isère)
- Administrateur EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre)
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale/Membre du CA de l'AGEDEN
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale/Membre du CA Comité Sud/Membre du CA : ATMO ARA
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale : AURAE
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale, membre du bureau et Comité Syndical TE38
- Représentant TE38 à la CCPE (Commission Consultative Paritaire pour l'Energie de l'Isère)
- Membre titulaire du comité syndical du SMTAML

Monsieur Gilles STRAPPAZZON, représentant la COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY DE SECHILIENNE, au titre de l'Assemblée Spéciale de la Société (pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 8 décembre 2022)

- Administrateur de la Société
- Maire de Saint Barthélemy de Séchilienne
- Représentant à la SPL Vercors Restauration pour la commune de Saint Barthélemy de Séchilienne
- Représentant à l'assemblée spéciale de la SPL ALEC
- Conseiller Départemental de l'Isère – Canton Oisans Romanche
- Conseiller métropolitain de Grenoble Alpes Métropole
- Vice-président du Symbhi, syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère
- Représentant du syndicat à la SPL Isère Aménagement pour le compte du SYMBHI

Mme Cécile BENECH, représentant la commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX au titre de l'Assemblée Spéciale de la Société (pour la période allant du 8 décembre 2022 au 31 décembre 2022)

- Administratrice de la Société, représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration
- Salariée de l'Etablissement Public du SCoT de la grande région de Grenoble (chargée de mission)
- Conseillère municipale déléguée à la transition énergétique - Mandat municipal
- Déléguée suppléante pour la commune de Saint Martin le Vinoux au parc régional de Chartreuse
- Membre du CA de l'Ageden pour le collège collectivités
- Représentante de la commune de Saint Martin le Vinoux à la CLI du CEA-ILL

CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Il appartiendra aux actionnaires d'approuver dans son intégralité, les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

POINT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-37-4 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce, il est rappelé ici les conventions intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice considéré, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Celle(s) intervenue(s) au cours de l'exercice considéré :

- Avenant à la convention de sous location des locaux du 14, avenue Benoit Frachon à Saint Martin d'Hères (transfert de l'association ALEC à l'AGEDEN, consécutivement à la fusion intervenue entre les deux associations),
- Convention cadre de mise à disposition de personnel pour la période 2023-2025 conclue entre la SPL ALEC et le Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (G.E.I.EC).

Celles qui se sont poursuivies au cours de l'exercice considéré :

- Bail de sous-location conclu avec l'Association ALEC portant sur les locaux situés au 14 avenue Benoît Frachon à SAINT MARTIN D'HERES (38400),
- Convention cadre de mise à disposition de personnel pour l'année 2022 conclue entre la SPL ALEC et le Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (G.E.I.EC),
- Convention de mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGON conclue avec Grenoble-Alpes Métropole.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous trouverez ci-joint, un tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, ainsi que et le cas échéant, de l'utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la Délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes

Nous vous rappelons qu'au cours de ce troisième exercice social, deux mandats d'administrateurs ont fait l'objet d'un remplacement concernant leurs représentants à savoir :

- La Ville de Pont de Claix, administrateur, a désigné un nouveau représentant pris en la personne de Monsieur Gilbert BONNET, en remplacement de Monsieur Michel LANGLAIS ;
- La commune de Saint-Martin le Vinoux, représentée par Madame Cécile BENECH, a remplacé la commune de Saint Barthélémy de Séchilienne, représentée par Monsieur Gilles STRAPPAZZON, au titre du mandat d'administrateur désigné comme nouveau représentant de l'Assemblée Spéciale au Conseil.

Nous vous précisons en tant que de besoin, que le mandat des membres du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré au titre de l'exercice considéré.

S'agissant du troisième exercice social, nous vous précisons que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire n'est pas arrivé à expiration.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui seront soumises à votre vote.

Fait à SAINT MARTIN D'HERES
Le 4 mai 2023

Le Conseil d'Administration

TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU FINANCIER	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
I - Situation financière en fin d'exercice :			
a) Capital social	600 000	600 000	600 000
b) Nombre d'actions émises	1 200	1 200	1 200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/
II - Résultat global des opérations effectives			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	987 877	1 913 752	2 210 118
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	134 773	193 485	18 136
c) Impôt sur les bénéfices	37 374	43 937	199
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	96 105	141 252	7 676
e) Résultat distribué	/	/	/
f) Participation des salariés	/	/	/
III - Résultat des opérations réduit à une seule action			
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	81,17	124,62	14,95
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	80,09	117,71	6,4
c) Dividende versé à chaque action	/	/	/
IV - Ventilation de la nature des actions			
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	/	/	/
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	/	/	/
c) Par exercice de droits de souscription	/	/	/
V - Personnel			
a) Nombre de salariés	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	8 248	13 045	13 013
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	4 656	7 640	5 139



SPL ALEC

RCS Grenoble 882 826 704

14 avenue Benoît Frachon
38400 ST MARTIN D'HERES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SPL ALEC

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SPL ALEC,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL ALEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Echirolles, le 17 mai 2023

BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	15 000		15 000		15 000	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	9 664	3 868	5 796	6 432	636	9.88
Autres immobilisations corporelles	58 179	15 843	42 337	43 642	1 305	2.99	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	264 009		264 009	244 710	19 299	7.89	
Total II	346 853	19 711	327 142	294 784	32 359	10.98	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 579		3 579	251	3 328	NS
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	828 565		828 565	582 482	246 083	42.25
	Autres créances	247 744		247 744	153 846	93 899	61.03
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	196 505		196 505	253 153	56 648	22.38	
Charges constatées d'avance (3)	28 022		28 022	8 529	19 493	228.55	
Total III	1 304 415		1 304 415	998 261	306 154	30.67	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 651 268	19 711	1 631 557	1 293 045	338 513	26.18	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 000)	600 000		600 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	11 868		4 805		7 063	146.99
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	91 300		91 300			
Report à nouveau	134 189				134 189		
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 676		141 252		133 576	94.57	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	845 033		837 357		7 676	0.92	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques			1 700		1 700	100.00
	Provisions pour charges						
	Total III			1 700		1 700	100.00
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	2 730				2 730	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293 791		233 392		60 400	25.88	
Dettes fiscales et sociales	126 352		108 856		17 496	16.07	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	168 515		15 459		153 056	990.07	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	195 136		96 281		98 855	102.67
	Total IV	786 524		453 988		332 536	73.25
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 631 557		1 293 045		338 513	26.18	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

786 524

453 988

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 210 118		2 210 118	1 913 752		296 366	15.49
Chiffre d'affaires NET	2 210 118		2 210 118	1 913 752		296 366	15.49
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			103 444	59 147		44 297	74.89
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 700	225		1 475	655.56
Autres produits			598	118		480	406.07
Total des Produits d'exploitation (I)			2 315 860	1 973 242		342 618	17.36
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 261 085	1 753 763		507 323	28.93
Impôts, taxes et versements assimilés			16 701	5 186		11 515	222.05
Salaires et traitements			13 013	13 045		33	0.25
Charges sociales			5 139	7 640		2 501	32.73
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 961	6 596		5 365	81.35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions				1 700		1 700	100.00
Autres charges			6	124		118	95.49
Total des Charges d'exploitation (II)			2 307 905	1 788 053		519 852	29.07
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 955	185 189		177 234	95.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		7 955		185 189	177 234	95.70
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		80			80	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		80			80	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		80			80	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		199		43 937	43 738	99.55
Total des produits (I+III+V+VII)		2 315 860		1 973 242	342 618	17.36
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 308 184		1 831 990	476 194	25.99
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		7 676		141 252	133 576	94.57

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité est en hausse, en raison :

- De nouveaux marchés confiés par les actionnaires à la Société,
- D'une demande forte de la part des usagers du service public métropolitain, notamment en raison du conflit russo-ukrainien ayant entraîné de fortes tensions sur les prix de l'énergie et un risque sur l'approvisionnement. Afin de suivre le niveau de la demande, des commandes complémentaires ont été passées en cours d'année sur des marchés existants (principalement pour la réponse aux habitants dans le cadre du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique), Espace Information Energie, et pour l'accompagnement des entreprises).

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			15 000
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 428		1 236
Installations générales agencements aménagements divers	23 946		3 360
Matériel de transport	7 902		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 547		5 424
TOTAL	57 823		10 020
Prêts, autres immobilisations financières	244 710		114 851
TOTAL	244 710		114 851
TOTAL GENERAL	302 533		139 872

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			15 000	15 000
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 664	9 664
Installations générales agencements aménagements divers			27 306	27 306
Matériel de transport			7 902	7 902
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 971	22 971
TOTAL			67 844	67 844
Prêts, autres immobilisations financières	95 552	0	264 009	264 009
TOTAL	95 552	0	264 009	264 009
TOTAL GENERAL	95 552	0	346 853	346 853

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 996	1 872		3 868
Installations générales agencements aménagements divers	7	2 419		2 426
Matériel de transport	975	1 581		2 556
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 772	6 089		10 861
TOTAL	7 750	11 961		19 711
TOTAL GENERAL	7 750	11 961		19 711

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 872				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 419				
Matériel de transport	1 581				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 089				
TOTAL	11 961				
TOTAL GENERAL	11 961				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	1 700		1 700		
TOTAL	1 700		1 700		
TOTAL GENERAL	1 700		1 700		
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 700		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	264 009	0	264 009
Autres créances clients	828 565	828 565	
Personnel et comptes rattachés	1 028	1 028	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 585	4 585	
Impôts sur les bénéfices	42 537	42 537	
Taxe sur la valeur ajoutée	149 197	149 197	
Divers état et autres collectivités publiques	43 581	43 581	
Débiteurs divers	6 817	6 817	
Charges constatées d'avance	28 022	28 022	
TOTAL	1 368 340	1 104 331	264 009

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 730	2 730		
Fournisseurs et comptes rattachés	293 791	293 791		
Personnel et comptes rattachés	1 096	1 096		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	515	515		
Taxe sur la valeur ajoutée	124 453	124 453		
Autres impôts taxes et assimilés	288	288		
Autres dettes	168 515	168 515		
Produits constatés d'avance	195 136	195 136		
TOTAL	786 524	786 524		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	500.0000	1 200			1 200

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue selon la méthode de l'avancement. L'appréciation de l'avancement des prestations s'effectue selon le reporting technique des opérationnels en référence aux indicateurs prévus dans la note méthodologique et le cahier des charges de chaque marché.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 57 8 31
Autres créances	48 1 41
Total	2 05 9 72

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 096
Dettes fiscales et sociales	288
Autres dettes	168 498
Total	298 882

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 022
Total	28 022
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	195 136
Total	195 136

L'activité est en hausse, en raison :

- De nouveaux marchés confiés par les actionnaires à la Société,
- D'une demande forte de la part des usagers du service public métropolitain, notamment en raison du conflit russo-ukrainien ayant entraîné de fortes tensions sur les prix de l'énergie et un risque sur l'approvisionnement. Afin de suivre le niveau de la demande, des commandes complémentaires ont été passées en cours d'année sur des marchés existants (principalement pour la réponse aux habitants dans le cadre du SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique), Espace Information Énergie, et pour l'accompagnement des entreprises).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

- Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (GEIEC) : 55 salariés représentant 46 ETP (au 31/12/2022)
- Grenoble-Alpes Métropole : 1 agent représentant 0,81 ETP



SPL ALEC

RCS Grenoble 882 826 704

14 avenue Benoît Frachon
38400 ST MARTIN D'HERES

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

SPL ALEC

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SPL ALEC

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

➤ **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice et qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec l'AGEDEN

Avenant à la convention de sous-location des locaux du 14 avenue Benoit Frachon à Saint-martin d'Hères

(Autorisation du CA du 19 janvier 2022)

Personnes concernées : Mme Dominique SCHEIBLIN, M Vincent CHRQUI, M Dominique ESCARON, Mme Cécile BENECH

Nature et objet : Un bail de sous-location a été signé à compter du 1^{er} juillet 2020 pour 90% de la surface des locaux, correspondant aux activités de la SPL, soit 293 m², auprès de l'Association ALEC. Suite à la fusion entre les Associations ALEC et AGEDEN avec effet au 1^{er} janvier 2022, un avenant au contrat de sous-location commerciale a été signé avec l'AGEDEN, à l'effet de prendre acte de la substitution du cocontractant AGEDEN aux droits et obligations de l'association ALEC.

Modalités : L'Association AGEDEN s'engage expressément à poursuivre l'exécution de la convention de sous-location dans les termes techniques, juridiques et financiers définis initialement entre l'Association Alec et la SPL ALEC.
Le montant facturé par l'AGEDEN à la SPL au titre du bail de sous-location pour l'exercice 2022 s'élève à 62.268 €HT (charges comprises)

Motif justifiant de son intérêt :

L'Association AGEDEN s'engage expressément à poursuivre l'exécution de la convention de sous-location dans les termes techniques, juridiques et financiers définis initialement entre l'Association ALEC et la SPL ALEC.

Avec le GEIEC

Convention cadre de mise à disposition de personnel pour la période 2023 à 2025

(Autorisation du CA du 8 décembre 2022)

Personnes concernées : Mme Dominique SCHEIBLIN et M Christophe BRESSON.

Nature et objet : La convention cadre signée le 1^{er} janvier 2023 entre la SPL ALEC et le GEIEC définit les modalités de mise en œuvre de la prestation de mise à disposition de personnel à compter de l'exercice 2023.

Modalités : Le coût de la prestation prend en compte selon le type de contrat du salarié : la rémunération du salarié; les cotisations sociales salariales et patronales; les congés payés; le coût de la médecine du travail; la taxe d'apprentissage; l'éventuelle prime de précarité de 10 %; la formation continue; les coûts de fonctionnement et d'assurance du Groupement.

Motif justifiant de son intérêt :

Cette convention correspond au renouvellement de la convention cadre conclue en 2022 entre la SPL ALEC et le GEIEC pour une durée d'un an, permettant à la SPL ALEC de bénéficier de la mise à disposition des salariés du GEIEC pour la conduite de ses activités.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec le GEIEC

Convention cadre de mise à disposition de personnel pour 2022

Nature et objet : La convention cadre signée le 1^{er} janvier 2022 entre la SPL ALEC et le GEIEC définit les modalités de mise en œuvre de la prestation de mise à disposition de personnel à compter de l'exercice 2022.

Modalités : Le coût de la prestation prend en compte selon le type de contrat du salarié : la rémunération du salarié; les cotisations sociales salariales et patronales; les congés payés; le coût de la médecine du travail; la taxe d'apprentissage; l'éventuelle prime de précarité de 10 %; la formation continue; les coûts de fonctionnement et d'assurance du Groupement, ainsi que les frais de gestion fixés par décision des Administrateurs.
Le montant facturé par le GEIEC à la SPL ALEC au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1.973.203 €HT.

Motif justifiant de son intérêt :

Cette convention correspond au renouvellement de la convention cadre conclue en 2020 entre la SPL ALEC et le GEIEC pour une durée initiale de 15 mois, permettant à la SPL ALEC de bénéficier de la mise à disposition des salariés du GEIEC pour la conduite de ses activités.

Avec Grenoble Alpes Métropole

Convention de mise à disposition de M Arnaud SEGON

Nature et objet : M Arnaud SEGON, Directeur technique, était mis à disposition de l'Association ALEC par Grenoble Alpes Métropole. Une mise à disposition directe de la SPL a été actée à compter de 2020.

Modalités : M Arnaud SEGON est mis à disposition de la SPL à hauteur de 90% de sa quotité de temps de travail, pour un montant de 63.689 €HT au titre de l'exercice 2022.

Motif justifiant de son intérêt :

Cette double mise à disposition (de la SPL pour 90% et de l'Association pour 10%) par GAM a été conclue pour éviter les mises à disposition en cascade.

Fait à Echirolles, le 17 mai 2023

BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes